

Poitiers le 16 mars 2018

Communiqué de presse grève et manifestation du 22 mars 2018

La Direction Générale des Finances Publiques supporte en 2018 l'ensemble des suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'État, soit 1 600.

Depuis sa création, la DGFIP aura ainsi perdu plus de 20 000 emplois, près de 37 000 depuis 2002.

Dans n'importe quelle institution ou entreprise de la taille de la DGFIP, cela s'appelle un plan social.

Cette diminution des moyens peut être mise en corrélation avec l'augmentation de l'estimation de la fraude comprise entre 60 et 80 milliards d'euros il y a 5 ans, évaluée aujourd'hui à plus de 100 milliards d'euros.

Dans la Vienne depuis 7 ans, 73 emplois ont été supprimés à la DDFIP 86, et une quarantaine au centre informatique de Poitiers.

Dans notre département depuis 2009, un nombre important de services ont subi des restructurations. Le département a été **amputé de 8 trésoreries en 4 ans**, essentiellement en zone rurale : Couhé, L'Isle-Jourdain, Lusignan, Mirebeau, Poitiers-Biard, Saint-Savin Pleumartin, Saint-Jean de Sauves.

Ces fermetures ont des conséquences directes pour les usagers des services publics.

Un exemple, il n'existe plus qu'un seul service pour régler sa facture d'eau dans la Vienne : la Trésorerie Municipale de Poitiers !

Au final, les usagers et citoyens des zones rurales ne peuvent plus bénéficier de service de proximité.

Cette liste n'est pas close pour les années suivantes en raison notamment des transferts liés à la réforme territoriale, passage de 19 intercommunalités à 7.

La concentration de services continue à marche forcée : le Service des Impôts des Entreprises de Civray est transféré vers Poitiers et celui de Loudun vers Châtelleraut. **Les Services de Publicité Foncière de Châtelleraut et Montmorillon ne formeront plus qu'un seul service à Poitiers.**

Le regroupement des activités cadastrales de Châtelleraut et Montmorillon est réalisé : **désormais, il n'existe plus qu'un seul Centre des Impôts Fonciers dans la Vienne celui de Poitiers.**

La Direction locale justifie ces réorganisations par les gains des loyers budgétaires et **une présence sur place qui n'est plus nécessaire, selon elle, du fait de la dématérialisation des échanges et la numérisation des missions** des services des Finances Publiques.

La télé-déclaration de l'impôt sur le revenu devient obligatoire, et le paiement dématérialisé sera bientôt une obligation.



Poitiers le 16 mars 2018

Pour éviter la fracture « numérique », l'État a trouvé une solution : **La Poste par l'intermédiaire des facteurs, proposera prochainement une aide payante (environ 50€) aux usagers en difficulté ou réfractaires à internet, pour les accompagner dans leur démarche devenue obligatoire de saisie de la déclaration d'impôts en ligne.**

Ainsi un service public jusqu'ici gratuit devient de fait payant !

Paradoxalement, **les services informatiques de la DGFIP sont également touchés de plein fouet** par les suppressions d'emplois et les départs en retraite non remplacés : **une quarantaine d'emplois supprimés au centre informatique de Poitiers en 10 ans, fait aggravant 12 ne sont pas pourvus !**

Le service d'édition industrielle installé au sein du centre voit son volume d'impression diminuer drastiquement annuellement, avec la dématérialisation des imprimés et avis d'imposition adressés au public par voie numérique. Sa fermeture prévisionnelle dans les prochaines années hypothéquera irrémédiablement **la pérennité des services informatiques de Poitiers, et l'avenir de ses 170 fonctionnaires.**

Plus préoccupants encore, **les transferts de mission du public vers le privé deviennent une réalité.**

À Poitiers, dans cadre de l'extension du projet national « Accès des Notaires au Fichier immobilier » (ANF), 10 salariés sont installés au sein du centre informatique. Cette équipe, recrutée et encadrée par une société privée, **est formée par les fonctionnaires. Ainsi jusqu'à fin 2020, la DGFIP dans le cadre de ce partenariat pallie au manque d'agents en déléstant une partie de la mission de service public à des salariés intérimaires partageant le même open-space que les titulaires.** Malgré toutes les précautions prises par l'administration, une concurrence de fait apparaît entre les employés **entraînant l'apparition d'un mal-être au travail.**

Une autre solution était possible : le recrutement d'**agents des Finances Publiques assermentés**, dans la perspective de remplacer les départs en retraite prochains sur la période.

Mais l'administration préfère sous-traiter des emplois précaires non qualifiés à une entreprise privée, ce qui remet en cause la sécurité et la confidentialité des données informatiques des usagers et des citoyens.

